

VILLE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER
Tél. 02 99 88 32 34 – Fax. 02 99 88 39 35

CONSEIL MUNICIPAL du 10 septembre 2013
PROCES VERBAL

Date de la convocation : 03 septembre 2013

L'an deux mille treize, le dix septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Briac-sur-Mer étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Auguste SENGHOR, Maire.

Présents : M. SENGHOR, Maire, Mmes FEST-FLAGEUL, SAULAIS, MM. GUENIOT, GUYON, Mme JULIEN Adjoints ; Mmes CARISEY, COLINEAU, MM. BOURGES, KERMORGANT, COLLIGNON, LALOUX, Mmes BERGE, DRION, Conseillers.

Absents excusés :

Mme DECLAIRIEUX a donné procuration à Mme FEST-FLAGEUL

M. DECHAMPS a donné procuration à M. SENGHOR

M. BOGUCKI a donné procuration à M GUENIOT

Absents : M. CLEMENT, Mme VERNEY-CARRON

Secrétaire de séance : Monsieur LALOUX a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents ou représentés : 17

Nombre de votants : 17

2013.75 FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL CONTRACTUEL – EMPLOI D'AVENIR

Monsieur Senghor

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 et les décrets n°2012-1210 et 1211 du 31 octobre 2012 création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'État,

Depuis le 1er novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) de 3 ans au maximum, réglementé par le code du travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités présentant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant,

les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la Mission Locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui transmettre son savoir. Il s'agit de Monsieur Roger Thomassin.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'État est fixée à 75 % du taux horaire brut du SMIC. Cette aide s'accompagne d'exonérations de charges patronales de sécurité sociale dans la limite d'un montant de rémunération égal au SMIC.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet pour intégrer le service technique, y acquérir des qualifications et exercer les fonctions d'agent des espaces verts.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 36 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la proposition du Maire
- dit que la dépense correspondante est inscrite au budget

Monsieur Guéniot demande si le tuteur qui accompagnera le jeune a été identifié.

Monsieur Senghor lui répond que ce sera Roger Thomassin et explique que des entretiens seront organisés régulièrement avec la mission locale afin de faire le point, et planifier les formations à mettre en place.

2013.76 DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC – PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE SAINT-BRIAC-SUR-MER DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES AFFECTES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ELECTRICITE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35

Madame Julien

Madame Julien rappelle qu'en application de l'article L 2224-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'organisation du service public de la distribution d'électricité a été confiée en Ile-et-Vilaine, par arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2009, au SDE 35.

En application de l'article L 5211-5 III du CGCT, qui renvoie à l'article L 1321-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité autorise, en application de l'article L 2122-21 du CGCT, M. le Maire à signer le procès-verbal joint à la présente délibération.

**2013.77 FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION
MODIFICATIVE N°1**

Madame Julien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-11
Vu les instructions budgétaires M14 et M49 prévoyant de procéder à des décisions
modificatives du budget
Vu le budget

Le budget primitif voté au mois de mars est un budget prévisionnel. Après quelques
mois d'exercice il est nécessaire de procéder à une première décision modificative.

Cette décision modificative est motivée par la nécessité de prendre en compte :

- des écritures d'ordre dues aux amortissements liés à la mise à disposition au
SDE 35 des biens meubles et immeubles nécessaires à sa mission (425 134.99 euros)
- une écriture d'ordre liée à la renégociation des emprunts indexés sur le franc
suisse en prêts à taux fixe et en euros, il s'agit de la perte de change (107 364.13
euros)
- l'imputation en investissement des travaux en régie de la médiathèque payés
initialement en fonctionnement (29 045.18 euros)

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

art,	Libellé	BP 2013	DM1	BP 2013 avec DM
60611	eau assainissement	15 000,00 €		15 000,00 €
60612	gaz électricité	85 000,00 €		85 000,00 €
60622	carburants	28 000,00 €		28 000,00 €
60623	alimentation rest, scolaire	17 000,00 €		17 000,00 €
60628	frais pharmaceutiques	1 000,00 €		1 000,00 €
60631	fournitures d'entretien	7 000,00 €		7 000,00 €
60632	petit matériel, équipement	25 000,00 €	29 045,18 €	54 045,18 €
60633	fournitures de voirie	8 000,00 €		8 000,00 €
60636	vêtements de travail	3 000,00 €		3 000,00 €
6064	fournitures administratives	11 000,00 €		11 000,00 €
6065	livres, CD,cassettes bibliothèque	11 000,00 €		11 000,00 €
60671	fres scolaires école publique	3 500,00 €		3 500,00 €
60681	autres fournitures	8 000,00 €		8 000,00 €
60682	plantations,espaces verts	8 000,00 €		8 000,00 €
611	prestations service (Théaud -vet travail)	101 000,00 €		101 000,00 €
6132	locations immobilières	3 500,00 €		3 500,00 €
6135	locations mobilières	9 000,00 €		9 000,00 €
614	charges locatives et copropriété	13 000,00 €		13 000,00 €
61521	entretien terrain	4 000,00 €		4 000,00 €
61522	entretien bâtiments	13 000,00 €		13 000,00 €
61523	entretien voies et réseaux	45 000,00 €		45 000,00 €
61524	entretien arbres	600,00 €		600,00 €
61551	entretien matériel roulant	17 000,00 €		17 000,00 €
61558	entretien matériel	6 800,00 €		6 800,00 €

6156	maintenance	24 000,00 €		24 000,00 €
616	assurances	54 000,00 €		54 000,00 €
6182	documentation générale technique	2 000,00 €		2 000,00 €
6184	versement organismes formation	3 000,00 €		3 000,00 €
6188	autres frais divers	5 000,00 €		5 000,00 €
6225	indemnités comptable, régisseurs	1 600,00 €		1 600,00 €
6226	honoraires	9 000,00 €		9 000,00 €
6227	frais d'actes et contentieux	500,00 €		500,00 €
6228	rémunération intermédiaires/divers	73 000,00 €		73 000,00 €
6231	annonces et insertions	2 000,00 €		2 000,00 €
6232	fêtes et cérémonies	25 000,00 €		25 000,00 €
6236	imprimés (fly, affiches)	12 000,00 €		12 000,00 €
6237	publications (PB, grande impressions)	13 000,00 €		13 000,00 €
6238	Création com	5 000,00 €		5 000,00 €
6247	transports collectifs	1 200,00 €		1 200,00 €
6251	voyages et déplacements	3 000,00 €		3 000,00 €
6261	frais d'affranchissement	13 000,00 €		13 000,00 €
6262	frais de télécommunications	20 000,00 €		20 000,00 €
627	services bancaires et assimilés	500,00 €		500,00 €
6281	Cotisations/adhésions	3 900,00 €		3 900,00 €
6288	autres services extérieurs	300,00 €		300,00 €
63512	taxes foncières	15 000,00 €		15 000,00 €
63513	autres impôts locaux TH			
637	autres impôts et taxes assimilées	3 500,00 €		3 500,00 €
	total 011 charges à caractère général	732 900,00 €	29 045,18 €	761 945,18 €
art,	Libellé	BP 2013		BP 2013
	report page 1	732 900,00 €	29 045,18 €	761 945,18 €
6336	cotisation CDG CNFPT	12 600,00 €		12 600,00 €
6338	Autres impôts & taxes	1 900,00 €		1 900,00 €
6411	personnel titulaire	600 000,00 €		600 000,00 €
6413	personnel non titulaire	118 000,00 €		118 000,00 €
64168	Emplois d'insertion	31 600,00 €		31 600,00 €
6451	URSSAF	123 000,00 €		123 000,00 €
6453	cotisations caisses retraites	136 000,00 €		136 000,00 €
6454	Assedic	9 400,00 €		9 400,00 €
6455	assurances personnel	39 000,00 €		39 000,00 €
6474	cotisations CNAS	5 900,00 €		5 900,00 €
6475	médecine du travail	2 600,00 €		2 600,00 €
6478	autres charges sociales			
	total 012 charges personnel	1 080 000,00 €		1 080 000,00 €
7391171	dégrèvement taxe foncière	100,00 €		100,00 €
O14	atténuation de produits	100,00 €		100,00 €
022	dépenses imprévues	1 000,00 €		1 000,00 €
O23	virement section investissement	630 000,00 €	- 107 364,13 €	522 635,87 €

675		valeurs comptables des immobilisations cédées			
676		différences sur réalisations transférées en invest			
6811		dotations aux amortissements	45 209,00 €		45 209,00 €
O42		opérations d'ordre de transfert entre sections	45 209,00 €		45 209,00 €
6531		indemnités élus	81 500,00 €		81 500,00 €
6532		frais de mission des élus	200,00 €		200,00 €
6533		cotisations retraites élus	6 500,00 €		6 500,00 €
6535		formation des élus	1 500,00 €		1 500,00 €
6553		service incendie (SDIS)	57 000,00 €		57 000,00 €
6554		cont.organismes regroupement	22 000,00 €		22 000,00 €
6557		Contributions politique de l'habitat			
6558		autres dép.obligatoires	190 000,00 €		190 000,00 €
65731		Etat	1 000,00 €		1 000,00 €
657362		subvention CCAS	19 000,00 €		19 000,00 €
65737		subv.sia - eaux pluviales	25 000,00 €		25 000,00 €
6574		subv.associations	77 900,00 €		77 900,00 €
658		charges diverses de gestion courante	60,00 €		60,00 €
		total 65 charges gest.courante	481 660,00 €		481 660,00 €
66111		intérêts des emprunts	129 000,00 €		129 000,00 €
666	042	Oprération d'ordre sur Renegociation pret		107 364,13 €	107 364,13
		intérêts ligne de trésorerie	5 000,00 €		5 000,00 €
		total 66 charges financières	134 000,00 €	107 364,13 €	241 364,13 €
6711		intérêts moratoires et pénalités	500,00 €		500,00 €
6713		secours et dots			
673		titres annulés(sur exercices antérieurs)	500,00 €		500,00 €
678		autres charges exceptionnelles	1 500,00 €		1 500,00 €
		total 67 charges exceptionnelles	2 500,00 €		2 500,00 €
		TOTAL DEPENSES	3 107 369,00 €	29 045,18 €	3 136 414,18 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

art	Libellé	BP 2013	DM1	BP 2013
OO2	excédent antérieur reporté	18 809,35 €		18 809,35 €
6419	rembt s/rémunération personnel			
6459	rembt s/charges personnel SF	5 000,00 €		5 000,00 €
	total atténuation de charges	5 000,00 €		5 000,00 €
70311	concessions cimetièrè	5 000,00 €		5 000,00 €
70323	redev.occupation Domaine public / cabines salinette	26 000,00 €		26 000,00 €
703882	produits mini-golf			
70611	redevance enlèvement OM (Cléo)	170,00 €		170,00 €
70612	redevance ordures ménagères (campings)	7 000,00 €		7 000,00 €
7062	redevances bibliothèque et entrées spectacles	15 500,00 €		15 500,00 €
70632	redevances caractère social animations	1 000,00 €		1 000,00 €

	sportives			
7067	redevances rest.scolaire/garderie/étude	35 471,65 €		35 471,65 €
70688	autres prestations de service (photocopies/buvette)	1 600,00 €		1 600,00 €
7083	locations diverses (Salles + cabines béchet)	30 000,00 €		30 000,00 €
70841	aux budgets annexes, CCAS (affranchissement)	2 500,00 €		2 500,00 €
70872	rembt par budgets annexes	5 700,00 €		5 700,00 €
70878	par d'autres redevables	700,00 €		700,00 €
7088	autres produits activités annexe (ventes ouvrages)	4 000,00 €		4 000,00 €
	total 70 produits des services	134 641,65 €		134 641,65 €
722	Travaux en régie		29 045,18 €	29 045,18 €
7311	contributions directes (centimes)	1 340 000,00 €		1 340 000,00 €
7321	allocation compensatrice AC (CCCE)	51 000,00 €		51 000,00 €
7322	dotation solidarité comm. DSC CCCE	30 500,00 €		30 500,00 €
7331	TEOM	334 500,00 €		334 500,00 €
7333	taxe funéraire			
7336	droits de place (marché, braderie, taxe étalage)	25 000,00 €		25 000,00 €
7351	taxe sur l'électricité	84 000,00 €		84 000,00 €
7362	taxe de séjour	56 000,00 €		56 000,00 €
7381	taxe addit.droits de mutation (dr. enregistrement)	230 000,00 €		230 000,00 €
	total 73 impôts et taxes	2 151 000,00 €		2 151 000,00 €
7411	dotation forfaitaire (DGF)	578 000,00 €		578 000,00 €
74121	Dotation solidarité rurale DSR	25 000,00 €		25 000,00 €
746	Dotation générale décentralisation			
74718	subvention Etat	31 000,00 €		31 000,00 €
7472	subvention régions	1 000,00 €		1 000,00 €
7473	subvention département	625,00 €		625,00 €
7475	remboursement st lunaire	1 000,00 €		1 000,00 €
7478	autres organismes SDIS / sentiers	23 000,00 €		23 000,00 €
7482	compensation pour perte de taxe additionnelle	173,00 €		173,00 €
74833	etat compensation contribution économique (TP)	1 000,00 €		1 000,00 €
74834	Etat compensation Tfoncier (bâti et non bâti)	6 000,00 €		6 000,00 €
74835	Etat compensation Thabitation	18 000,00 €		18 000,00 €
	total 74 dotations et participations	684 798,00 €		684 798,00 €
752	revenus des immeubles	50 000,00 €		50 000,00 €
757	redev.concessionnaire (camp.Pt Laurin)	30 500,00 €		30 500,00 €
758	produits divers gestion courante (conteneurs + camping)	18 000,00 €		18 000,00 €
	total 75 autres produits gest.courante	98 500,00 €		98 500,00 €
764	revenus des valeurs mobilières de placement	20,00 €		20,00 €
	total 76 produits financiers	20,00 €		20,00 €
7713	libéralités reçues	13 600,00 €		13 600,00 €
7718	autres produits exceptionnels			
773	mandats annulé s/exercice antérieur			
775	<i>produits des cessions d'immob.</i>			
7788	autres produits exceptionnels (dégradations)	1 000,00 €		1 000,00 €
	total 77 produits exceptionnels	14 600,00 €		14 600,00 €
	TOTAL RECETTES	3 107 369,00 €	29 045,18 €	3 136 414,18 €

La section de fonctionnement s'équilibre à trois millions cent trente-six mille quatre cent quatorze euros et dix-huit centimes.

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

article	Opération	Libellé	BP 2013	DM 1	BP 2013 avec DM
OO1		solde exécution reporté	793 502,32 €		793 502,32 €
2313	041	constructions			
2315	041	installations, matériel et outillage technique	50 000,00 €		50 000,00 €
21534	041	éclairage public Télécom	233 530,88 €		233 530,88 €
2423	041	OO SDE		196 523,35 €	196 523,35 €
280415		OO SDE		41 536,61 €	41 536,61 €
13258		OO SDE		187 075,03 €	187 075,03 €
		sous-total opération d'ordre c/041	283 530,88 €	425 134,99 €	708 665,87 €
1641		Rembt capital emprunts	382 347,00 €		382 347,00 €
202		frais d'études Urbanisme	33 500,00 €		33 500,00 €
2031		frais d'études	78 000,00 €		78 000,00 €
205		logiciels	15 000,00 €		15 000,00 €
		sous-total chapitre 20	126 500,00 €		126 500,00 €
204151		effacement réseaux concédés (SDE)			
		sous-total chapitre 204			
2111		Terrains nus	40 000,00 €		40 000,00 €
2128		agencements et aménagement de terrains	90 000,00 €		90 000,00 €
21311		hôtel de ville			
21312		bâtiments scolaires	10 000,00 €		10 000,00 €
21316		équipements cimetière	35 000,00 €		35 000,00 €
21318		autres bâtiments publics	195 000,00 €		195 000,00 €
2151		réseaux voirie	348 594,00 €	- 29 045,18 €	319 548,82 €
21531		Réseaux d'adduction d'eau	15 000,00 €		15 000,00 €
21534		Réseaux électrification	30 000,00 €		30 000,00 €
21538		Autres réseaux			
21568		Autre matériel			
215782		Acq. Conteneurs OM	5 000,00 €		5 000,00 €
215783		Acq. Matériel signalétique	5 000,00 €		5 000,00 €
21582		Acq. Matériel jardins	12 000,00 €		12 000,00 €
21583		Acq. Matériel divers	78 000,00 €		78 000,00 €
2161		œuvres et objets d'art	400,00 €		400,00 €
2182		Acq. Matériel transport	35 000,00 €		35 000,00 €
2183		matériel de bureau et informatique	9 500,00 €		9 500,00 €
2184		Acq. Mobilier	18 138,53 €		18 138,53 €
21843		Acq. Mobilier voirie			
		sous-total chapitre 21	926 632,53 €	- 29 045,18 €	897 587,35 €
2313		Travaux bâtiments			
2313	059	aménagement école de voile	330 000,00		330 000,00
2313	060	aménagement presbytère	5 000,00	29 045,18 €	34 045,18
2313	061	CTM			
		sous-total c/2313	335 000,00	29 045,18 €	364 045,18
2315	018	Travaux accessibilité			

2315	058	Aménagement Chemin/Tourelles/Le Chemin			
2315		Digue de Longchamps	63 112,15		63 112,15
		sous-total c/2315	63 112,15		63 112,15
238		Avance s/tx SDE / Grande rue			
		sous-total chapitre 23	398 112,15 €	29 045,18 €	427 157,33 €
		TOTAL GENERAL	2 910 624,88	425 134,99	3 335 759,87

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

article		Libellé	BP 2013	DM1	BP avec DM
O21		virement de la SF	630 000,00 €	- 107 364,13 €	522 635,87 €
O24		produits de cession	458 000,00 €		458 000,00 €
O40		opérations d'ordre de transfert entre sections			
238	041	opérations d'ordre de transfert entre sections	211 014,20 €		211 014,20
2031	041	frais d'études	50 000,00 €		50 000,00
20415	041	opérations d'ordre de transfert entre sections		196 523,35 €	196 523,35
2492	041			228 611,64 €	228 611,64
		Sous-total 041	261 014,20	425 134,99	686 149,19
10222		FCTVA	300 000,00 €		300 000,00 €
10223		TLE	130 000,00 €		130 000,00 €
10251		Dons et legs			
1068		affectation sur excédent 2011	685 000,00 €		685 000,00 €
		Sous-total chapitre 10	1 115 000,00 €		1 115 000,00 €
1312		région	53 885,00 €		53 885,00 €
1313		départements	60 000,00 €		60 000,00 €
1321		Etat	20 000,00 €		20 000,00 €
1381		CCCE	5 000,00 €		5 000,00 €
1388		autres	20 000,00 €		20 000,00 €
		autres (remboursement Gampp)			
1348		SACIB			
13258	041	opérations d'ordre de transfert entre sections	22 516,68 €		22 516,68 €
		Sous-total chapitre 13	181 401,68 €		181 401,68 €
1641		emprunt	220 000,00 €		220 000,00 €
1641	040	Oprération d'ordre sur Renegociation pret		107 364,13 €	107 364,13 €
28031		amortissements	21 511,00 €		21 511,00 €
28041511		amortissements	21 420,00 €		21 420,00 €
28041512		amortissements	2 278,00 €		2 278,00 €
		sous total amortissements	45 209,00	-	45 209,00 €
		total général recettes	2 910 624,88	425 134,99	3 335 759,87

La section d'investissement s'équilibre à trois millions trois cent trente-cinq mille sept cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-sept centimes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative n° 1 comme indiqué ci-dessus.

**2013.78 DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – ACTE DE VENTE –
TERRAINS COMMUNAUX - FREMUR**

Monsieur Senghor

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21, L
2121-29

Vu la proposition de Conseil Général d'Ille et Vilaine

Vu la délibération 2013.67 du 29 juillet 2013

Vu l'avis des domaines

Par délibération en date du 29 juillet 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le
Maire à signer la promesse de vente des terrains communaux désignés ci-dessous :

Références parcelles	Superficie
AL 130	11 586 m ²
AL 131	9 203 m ²
AL 132	1 651 m ²
AL 133	5 544 m ²
AL 134	2 330 m ²
AL 135	2 604 m ²
AL 137	17 181 m ²
AL 139	13 002 m ²
AL 14	2 578 m ²
AL 16	4 328 m ²
AL 17	5 253 m ²
Total	75 260 m²

Il s'agit de céder ces terrains au Conseil Général d'Ille et Vilaine pour permettre une
uniformité de gestion de ces terrains situés le long du Frémur et qui nécessitent une
gestion durable.

La commune souhaite que ces terrains soient loués à l'agriculteur qui exploite ces
terres. D'ailleurs, le Conseil Général s'est déjà rapproché de l'agriculteur qui
reprendra ces terrains.

Depuis, la commune a sollicité l'avis des services des domaines.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte
de vente au prix de 91 817 euros pour une superficie de 75 260 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente des terrains communaux
définis ci-dessus sur la base d'un prix de 91 817 m² pour une superficie totale
de 75 260 m² et tout acte s'y rapportant
- dit que la recette sera imputée sur le budget principal de la commune

**2013.79 DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU
DOMAINE PUBLIC – DENOMINATION DE VOIE**

Monsieur Senghor

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Il est demandé au conseil municipal de dénommer la voie de desserte des 5 logements locatifs de La Rance situés le long de la rue de Verdun.

Il est proposé au conseil municipal de dénommer la voie : Impasse des Alouettes

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité nomme la voie de desserte des 5 logements locatifs La rance : Impasse des Alouettes

2013.80 COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC – AVENANT N°1 – CONTRAT GROUPE RISQUES STATUTAIRES

Monsieur Senghor

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment l'article 26

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi 84-53 et relatif aux contrats souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissement territoriaux

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération 2010.102 du 10 décembre 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurances des risques statutaires

La loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a augmenté le nombre de trimestres de cotisations nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein. Cette réforme engendre pour l'assureur un allongement de la durée de prise en charge des personnes en arrêt de travail, qu'il s'agisse des arrêts en cours à la date de prise d'effet du présent avenant ou des arrêts à venir. Dans ce cadre, CNP Assurances prend en compte ces nouvelles dispositions afférentes aux garanties souscrites et au taux de cotisation et accepte, à titre commercial, d'étaler ce surcoût jusqu'au terme de l'adhésion de la commune soit le 31 décembre 2015. Il en résulte que pour les années 2014 et 2015 le taux de cotisation est fixé à 9.07% contre 8.72% actuellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat groupe qui augmente la cotisation annuelle de la commune de 0.4% pour les années 2014 et 2015 soit 9.07%
- dit que la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de la commune

2013.81 FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – PROJET LEADER - MEDIATHEQUE

Madame Fest Flageul

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le budget

Vu la délibération 2013.02 du 19 janvier 2013

Par délibération en date du 19 janvier 2013, le conseil municipal a adopté le budget prévisionnel et le programme du projet « Une médiathèque vivante ».

Ce projet est inscrit au programme Leader.

Afin de compléter ce dossier, il est demandé à la commune de Saint Briac sur mer de préciser le budget, notamment d'ajuster le prévisionnel en fonction des coûts réels des prestations prévues. Le tableau ci-dessus précise le budget du projet :

BUDGET LEADER ANNÉE 2013 - 2014 en HT

POSTE DE DEPENSES	€ prévisionnel
CONTRATS DE CESSION 2013 - 2014	
lectures publiques "les insomnies d'Hector" 2013	1 516,59
contes en 2014	1 520,00
1 intervention Les souffleurs, commandos poétiques 2013	2 975,00
droits sacd intervention les souffleurs 2013	416,50
1 intervention Les souffleurs, commandos poétiques 2014	3 000,00
droits sacd intervention les souffleurs 2014	420,00
transport les souffleurs, commandos poétiques 2013	536,57
transport les souffleurs, commandos poétiques 2014	550,00
collectage 1 conteuse 2014	720,00
répétition 1 conteuse 2014	1 440,00
répétition 1 scénographe 2014	360,00
régisseur 2014	800,00
cachets diffusion 2 spectacles conte 2014	700,00
exposition 2 semaines 2013	800,00
exposition 2 semaines 2014	1 000,00
exposition et animation 2 semaine 2014	1 250,00
TOTAL	18 004,66
PRESTATIONS DE SERVICES 2013 - 2014	
hébergement les souffleurs, commandos poétiques 2013	226,17
hébergement les souffleurs, commandos poétiques 2014	250,00
restauration les souffleurs, commandos poétiques 2013	315,00
restauration les souffleurs, commandos poétiques 2014	350,00
restauration résidence conte 2014	300,00
atelier illustration 2013	1 000,00
atelier écriture 2013	800,00
atelier gravure 2013	1 907,40
atelier couture, reliure 2013	789,00
impression édition d'art 2013	224,25
atelier illustration 2014	1 000,00
TOTAL	7 161,82
ACHATS DE MATERIELS, FRAIS DIVERS 2013 - 2014	
achats matériel pour résidence conte 2014	600,00
achats matériel atelier illustration 2013	303,95
achats matériel atelier illustration 2014	310,00
achats matériel pour atelier gravure 2013	592,60
TOTAL	1 806,55

TOTAL	26 973,03
RECETTES	€ prévisionnel
intitulé des recettes	
programme Leader 2013 - 2014 55%	14 835,16
participation commune 2013 - 2014 45%	12 137,87

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'investissement et le plan prévisionnel détaillé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant
- Dit que la subvention sera inscrite au budget principal de la commune

2013.82 FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – REHABILITATION ECOLE DE VOILE – CONTRAT DE TERRITOIRES

Monsieur Senghor

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le budget

Vu la délibération 2013.72 du 29 juillet 2013

Par délibération en date du 29 juillet 2013, le conseil municipal a sollicité le Conseil Général d'Ille et Vilaine au titre du contrat de territoires pour une subvention pour la réhabilitation de l'école de voile. La subvention demandée était de 60 000 euros.

Cependant, la subvention octroyée est de 65 000 euros. Il est donc proposé au conseil municipal de rectifier la demande de subvention à hauteur de 65 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Rectifie la demande de subvention au titre du contrat de territoire à hauteur de 65 000 euros
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du contrat de territoires pour le projet de réhabilitation de l'école de voile
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Dit que la subvention sera inscrite au budget principal de la commune

DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL

2013-14	Renonciation au droit de préemption sur les DIA 13-22 à 13-26
2013-15	Attribution lots 3-6-10 école de voile
2013-16	Renonciation au droit de préemption sur les DIA 13-27 à 13-29
2013-17	Remboursement anticipé prêt crédit agricole

QUESTIONS DIVERSES

Madame Colineau souhaite connaître l'avancement des travaux de la maison de santé. Monsieur le Maire explique qu'une réunion est prévue le 12 septembre prochain avec

les professions libérales et les artisans afin de faire le point sur l'avancée des travaux et informe que la livraison est programmée pour décembre 2013.

Madame Flageul rajoute qu'il ne reste plus que des travaux de finition intérieure.

Monsieur Senghor termine en précisant qu'ils finalisent les travaux de la place avec la SACIB.

L'ordre du jour étant épuisé, s'assurant qu'il n'y a pas d'autres questions Monsieur Senghor remercie l'assemblée et lève la séance à 21h10.

Le Maire,
Auguste SENGHOR

Le secrétaire de séance,
Bernard LALOUX

Madame FEST-FLAGEUL	
Monsieur GUENIOT	
Madame SAULAIS	
Madame JULIEN	
Monsieur GUYON	
Madame DECLAIRIEUX	A donné procuration à Mme Fest-Flageul
Monsieur LALOUX	
Monsieur DECHAMPS	A donné procuration à M. Senghor
Madame CARISEY	
Monsieur KERMORGANT	
Monsieur COLLIGNON	
Monsieur BOGUCKI	A donné procuration à M. Guéniot
Monsieur BOURGES	
Madame DRION	
Madame COLINEAU	
Monsieur CLEMENT	Absent
Madame VERNEY-CARRON	Absente
Madame BERGE	

